



Rappel du rôle consultatif du SAGE, articulation avec le SDAGE



Réunion du 18 novembre 2008



eau
seine
NORMANDIE

Avis demandés à la CLE

Aujourd'hui

- Dès que la CLE est constitué
- Dès que le SAGE est approuvé



Projet de SDAGE

ensemble
DONNONS
vie à l'eau
Agence de l'eau



Consultation obligatoire de la CLE

- Périmètre d'intervention d'un EPTB
- Délimitation de certaines zones d'érosion, zones humides, zones de protection des aires d'alimentation de captages et avis sur le programme d'action





eau
seine
NORMANDIE



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

Consultation obligatoire de la CLE, lorsque le SAGE est approuvé

- Désignation d'un organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation
- Dossier de demande des IOTA soumis à autorisation
- Consultation sur l'avant-projet de liste de cours d'eau établie par le préfet de département en application de l'article L.214-17 du CE
- Dossier de demande d'affectation du débit artificiel
- Demande d'autorisation de création d'une installation nucléaire



Projet de SDAGE 1/2

Disposition 152

- Il est fortement recommandé que lorsqu'un SAGE est en cours d'élaboration ou mis en œuvre, la commission locale de l'eau soit informée de l'élaboration, de la révision et de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale).





Projet de SDAGE 2/2

- Les CLE sont consultées sur le projet de SDAGE et de programme de mesures
- À partir de début janvier 2009
- Durée 4 mois

